



Probleme sur facture plombier

Par **latiatche**, le **05/01/2011** à **09:58**

Bonjour,
Je suis locataire d'un appartement depuis plus de 4 ans...Le 14 décembre 2010,je vais dans ma salle de bain,petite flaque d'eau sur le sol.je regarde,je vois que cela provient du tuyau derriere les toilettes juste avant le compteur.Ce meme jour,j'appelle mon agence immobiliere,qui me dit "on vous recontacte"..rnLe lendemain matin,salle de bain,inondation plus que catastrophique...je rappelle mon agence,qui me dit "un plombier vous appelle dans la journée"..trés bien,je coupe l'eau et patiente..rnLe troisieme jour,pas d'inondation car eau coupée,je rappelle l'agence qui stupéfaite que le plombier ne m'ait pas rappelée,je repete"on vous recontacte"...rnLe 4 éme jour,après avoir oublier de couper l'eau,reveil dans l'eau dans la salle de bain,je clic sur page jaune,et fait venir un plombier....facture:380 eurosrnMon loyer n'étant pas encore payer,j'envoi la facture du plombier ainsi qu'un courrier explicatif avec accusé de reception...rnAujourd'hui,mon agence me telephone et me demande de régulariser la situation,que ce n'est pas au propriétaire de payer cette facture et de plus,met en doute mes demandes de plombiers par telephone...rnJe vous demande conseil,je ne suis pas en possibilité financière de regulariser,de plus,je ne comprend pas pourquoi on me le demande...rnPar avance merci.....

Par **mimi493**, le **05/01/2011** à **11:38**

Si j'ai bien compris, vous n'avez pas payé votre loyer en entier, en déduisant la facture du plombier de votre loyer ? Vous ne pouvez pas faire ça. Vous devez payer votre loyer en entier d'abord puis voir pour le remboursement de la facture de plomberie.

Par **latiatche**, le **05/01/2011** à **12:39**

Effectivement,j'ai déduit la facture de ce que je devais donner comme loyer....380 euros,une semaine avant noel,je ne pouvais pas les donner en plus de mon loyer,mais de toute façon,j'avoue que cela me paraissait logique de la deduire de ce que je devais..rnMais cette facture reste-elle à ma charge où elle est effectivement au propriétaire de l'honorer?

Par **mimi493**, le **05/01/2011** à **14:22**

Déjà, payez votre loyer au plus vite, sinon, vous allez devoir subir, en plus, les frais d'un commandement de payer.rnrnPour la facture du plombier, faites une LRAR au **bailleur** avec copie à l'agence. Relatez sobrement la chronologie des faits, mettez en demeure (les mots doivent y être) de rembourser la dépense faite (joignez la copie de la facture) dans l'urgence.rnrnQue mentionne la facture du plombier ? Il précise ce qu'il a réparé et où ?